



Commune des Avirons

Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 26 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

31 OCT. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **18 octobre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. FRINGUE Mikaël

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à M. BENARD Alex - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12/ Mise aux normes des locaux de service du réfectoire maternelle centre
- Approbation du plan de financement de l'opération

Aux fins de constituer un dossier de demande de financement auprès de la Région Réunion dans le cadre du plan de relance 2010-2014, le Conseil est invité à :

Hôtel de Ville

- approuver le dossier technique de la mise aux normes des locaux du réfectoire de l'école maternelle du centre ;
- approuver le plan de financement correspondant ;
- le cas échéant, autoriser la consultation et la signature du marché correspondant.

L'opération a pour objet principal :

- la mise aux normes et l'agrandissement de la zone réception des plats : réorganisation du circuit de service, mise aux normes des vestiaires, faux plafond, carrelage, etc. ;
- la création d'un bloc sanitaire pour les enseignants ;
- la remise à niveau du sol avec reprise de la cour devant l'entrée de la cuisine et devant les escaliers de l'entrée.

Le coût de l'opération est de **116 224,27 euros HT** dont :

- Etudes et honoraires divers 14 273,27 € HT
- Travaux 101 951,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Coût total HT		116 224,27 €
o Région	80%	92 979,42 €
o Commune	20%	23 244,85 €

Le Conseil est invité à se prononcer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier technique de la mise aux normes des locaux du réfectoire de l'école maternelle du centre ;
- approuve le plan de financement de cette opération ;
- autorise la consultation et la signature du marché correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

